

damné avec tant de violence les articles touchant l'éducation que j'étais presque convaincu qu'il régnait dans l'Ouest un sentiment de révolte dangereux. Durant l'ajournement de mai, je me rendis dans l'Ouest pour m'assurer jusqu'à quel point les rumeurs étaient fondées. Je parcourus une partie considérable de la nouvelle province de la Saskatchewan, et je vis à peine une personne qui consentit à perdre quelques minutes pour parler du bill d'autonomie ou de la question des écoles. Chacun avait tant de confiance dans l'avenir du pays qu'il ne parlait que du progrès qui se manifestait dans toute cette région. Je visitai une école séparée. Elevée comme je l'ai été, j'avais de la répulsion pour ces écoles-là ; mais, après en avoir visité une, mon opinion se modifia beaucoup.

Je n'étais pas suffisamment renseigné pour juger moi-même de l'enseignement qui se donnait, mais je parlai à quelqu'un qui avait été dans sa jeunesse un instituteur bien qualifié, et il me dit qu'il était pleinement satisfait du système des écoles séparées de cette région. Nous restâmes une demi-heure à écouter l'instruction religieuse qu'un prêtre donnait à ce moment aux enfants. Le sujet qu'il traitait ce jour-là était celui du baptême, et je puis dire en toute conscience que lorsque j'ai visité les écoles du dimanche, je n'ai jamais entendu les enfants répondre mieux aux questions qui leur étaient posées. A la clôture de l'école le prêtre me montra le catéchisme, et j'y trouvai, en le lisant, les doctrines fondamentales que j'avais apprises dans mon enfance. Après avoir vu l'opposition énergique qui a été faite au bill d'autonomie relativement aux articles de l'éducation, nous connaissons maintenant sur le sujet l'opinion de la population de l'Ouest qui approuve fortement la politique du gouvernement.

Quant à nos ressources forestières, nous devons admettre que nous avons agi avec prodigalité. Nous avons jusqu'à un certain point vendu notre droit d'afnesse, et nous ressemblons un peu à celui qui avait mis le feu à sa maison pour cuire son dîner. Une des premières leçons que doit apprendre un peuple civilisé, c'est qu'il ne faut pas songer qu'au présent, qu'il ne faut pas vivre uniquement pour soi-même, mais qu'il faut tenir compte des droits de ses successeurs.

Quelqu'un dira que nous fermons l'écurie à clé après que le cheval a été enlevé. Il

n'est cependant peut-être pas trop tard pour protéger une partie de nos intérêts autrefois si magnifiques. En tout cas, le peuple a été mis sur ses gardes. Il est agréable de constater l'intérêt qui a été manifesté au sujet de nos bois à la convention forestière tenue récemment dans cette ville. Nous avons été heureux surtout de constater l'intérêt qui y ont pris le Gouverneur général et le très honorable premier ministre de notre Dominion. Il est satisfaisant de savoir, après l'inquiétude et le malaise qu'a manifesté le public à la suite des révélations qui ont été faites aux Etats-Unis relativement aux malversations des compagnies d'assurance, il est satisfaisant, dis-je, de savoir qu'une commission royale, composée d'hommes compétents, siège actuellement, revêtu de tous les pouvoirs pouvant lui permettre de connaître la vérité sur tous les principaux points de cette importante branche d'affaires. Le montant d'argent que les compagnies d'assurance perçoivent, chaque année, du peuple pour remplir des obligations futures est énorme et s'accroît rapidement. Il est très important qu'un pareil montant d'argent soit placé avec discernement. Personne ne niera que nous traversons une époque critique sous ce rapport-là. Si je comprends bien, l'inspection faite par le département des assurances des affaires des compagnies nécessite un travail considérable et il est fait d'une manière efficace. Le siège principal de chaque compagnie est inspecté chaque année, et toutes transactions minutieusement examinées. Même avec la loi telle qu'elle existe, il peut être nécessaire de donner plus de pouvoirs au département en modifiant ou en rendant plus sévères les lois actuelles.

Nous pouvons être certains que la commission, à part l'attention qu'elle donnera à la question du placement des fonds dans des spéculations hasardeuses, si la chose se fait sur un grand pied, pourra d'une manière générale proposer des amendements aux lois qui existent déjà, qui seront très précieuses pour le gouvernement.

J'ai lu dans un journal du matin du huit du courant que le juge McTavish a fait une déclaration importante à l'ouverture des séances de la commission. Il a dit :

Le secrétaire a lu la teneur de la commission autorisant la tenue de l'enquête, laquelle teneur, avec le décret ministériel déjà publié, fait connaître la portée de l'enquête qui doit être tenue. Il est bien évident pour tout le